

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

COMMUNE DE TORTEZAIS

**ARRETE MUNICIPAL 10/2022
DU 16 septembre 2022
ECONOMIE D'ENERGIE**

Le maire de la commune de TORTEZAIS

Vu les prévisions aléatoires sur la fourniture de l'énergie électrique durant les périodes froides à venir ;

Vu les préconisations insistantes du gouvernement sur les économies à mettre en place ;

Vu les hausses inconsidérées des tarifs de l'électricité ;

Vu l'obligation d'assurer une bonne gestion des frais de fonctionnement ;

ARRETE :

Article 1. Les locations de la salle polyvalente seront suspendues durant les mois de décembre 2022 Janvier et Février 2023

Article 2. Les locations déjà réservées sur ces périodes sont maintenues

Article 3. Exceptionnellement les locations seront ouvertes pour les fêtes de Noël et du 31 Décembre 2022

Article 4. En fonction des données météorologiques, ces périodes pourraient être modifiées

Article 5. Cet arrêté est exécutoire à sa date de parution

Article 6. Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté

A TORTEZAIS, le 16 septembre 2016

Le Maire

Jean-Jacques PHILIPPE

